

Fiche de Données de Sécurité

Selon Règlement (CE) 1907/2006



1685 Sodium Dithionite

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:
Sodium Dithionite

Synonyme:

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119520510-57-XXXX

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.
C/Garraf 2
Polígono Pla de la Bruguera
E-08211 Castellar del Vallès
(Barcelona) Espagne
Tel. (+34) 937 489 400
e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)
Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Acute Toxicity Oral cat. 4

Self-heat cat. 1

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
H251 Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P235+P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

Xn Nocif	R7 R22 R31
-----------------	------------------

Pour le texte complete des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: Sodium Dithionite
Formule: $\text{Na}_2\text{S}_2\text{O}_4$ M.= 174,11 CAS [7775-14-6]
Numéro CE (EINECS): 231-890-0
Numéro d'indice CE: 016-028-00-1
Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119520510-57-XXXX

Composition:

0001: Sodium Carbonate anhydre

Formule: Na_2CO_3 M.= 105,99 CAS [497-19-8]
Numéro CE (EINECS): 207-838-8
Numéro d'indice CE: 011-005-00-2
Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119485498-19-XXXX

Contenu: $\geq 2,5 \%$ $\leq 20 \%$

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Eye Irrit. 2

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un medecin.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

Xi Irritant

R36 Irritant pour les yeux.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau avec du savon. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Se rincer la bouche immédiatement. Boire beaucoup d'eau. Eviter de vomir. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Recouvrir avec de la terre ou du sable secs. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

Eau.

5.3 Risques particuliers:

Combustible. Conserver éloigné de sources d'ignition. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

5.4 Equipements de protection:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Ne pas inhaler la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Assurer une bonne aération et la rénovation de l'air dans le local.

7.2 Stockage:

15 °C Réfrigéré (inférieur à) Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Ambiance sèche. Eloigné de sources d'ignition et de chaleur.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local. Ne pas inhaler la poussière.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

VLA-EC: 13 mg/m³,

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié. Filtre pour particules et de gaz acide.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Solide

Couleur: blanche

Granulométrie: N/A
Odeur: Caractéristique.
pH: ~6,5 (50g/l)
Point de fusion/point de congélation: >100 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:
N/A
Point d'éclair: > 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz):
N/A
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:
N/A
Pression de vapeur: N/A
Densité de vapeur: N/A
Densité relative: (20/4) 2,38
Solubilité: 224 g/l dans eau (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau: < - 4,7
Température d'auto-inflammabilité:
N/A
Température de décomposition: >100 °C
Viscosité cinématique: N/A
Viscosité dynamique:
N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Humidité.

10.2 Matières devant être évitées:

Acides. Agents oxydants. Eau. Air Halogénates.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

10.4 Information complémentaire:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

LD50 oral rat : 2.500 mg/kg

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation: toux Par ingestion: nausées, maux d'estomac, vomissements, diarrhées

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

Poissons NOEC 10 mg/l (48h)

Crustacés (Daphnia Magna) EC₁₀₀ 250 mg/l (48h)

Algues (Scenedesmus sp) EC 90: 421,8 mg/l (72h)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Données non disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Données non disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets possibles sur l'environnement:

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

13. Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM)

UN 1384 Classe: 4.2 Groupe d'emballage: II (D/E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM)

UN 1384 Classe: 4.2 Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Sodium dithionite

UN 1384 Classe: 4.2 Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 470 PAX 467

15. Information réglementaire

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P330 Rincer la bouche.

P407 Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes.

P413 Stocker les quantités en vrac de plus de kg/ lb a une temperature ne depassant pas oC/ oF.

P420 Stocker a l'ecart des autres matieres.

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	R7 Peut provoquer un incendie. R22 Nocif en cas d'ingestion. R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Phrases S:	S7/8 Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S28a Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. S43f En cas d'incendie utiliser du poudre sec pour métaux. Ne jamais utiliser d'eau.

Version et date de révision: 5 10.8.2012

Remplacée: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 1, 2, 3

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.